



Sud Education Calvados

8 rue Ampère - 14123 Cormelles le Royal
02 31 24 23 36 - 08 79 03 13 95
06 72 67 50 13
Courriel : sudeduc14@free.fr
Site : www.sudeduc14.fr



Infos SUD Education Calvados

n° 62 - mai 2014

Les capitalistes nous coûtent cher !

Les dernières échéances électorales, avec leurs taux d'abstention records, révèlent une exaspération face à des gouvernements qui laissent croupir les plus défavorisés et attaquent les services publics au nom d'une soi-disant nécessaire austérité. « Trop de souffrance... » disait Vals à l'issue des élections municipales et il continue en accélérant la politique d'austérité avec entre autres, la poursuite du gel du point d'indice et des suppressions d'emplois dans la fonction publique !

Les 50 milliards d'économies annoncées seront réalisées à hauteur de 18 milliards sur le budget de l'Etat, 11 milliards sur les Collectivités territoriales, 10 milliards sur l'assurance maladie et 11 milliards sur les autres dépenses de protection sociale.



Ce seront les salarié-es, les retraité-es qui paient et paieront les cadeaux aux entreprises sans aucune contrepartie.

Du pacte de « responsabilité » à l'accord UNEDIC, toujours la même politique : contrôle social accru et réduction des revenus jusqu'à la misère pour les précaires, les salarié-es, les retraité-es et pour les actionnaires qui ne vivent que de notre travail, on débouque des milliards !!!

L'Union européenne, fondée depuis des décennies sur une logique libérale et de soumission au capital, est incapable d'enrayer la crise. Pire elle l'aggrave avec des politiques d'austérité généralisée résultant des accords de libre-échange destructeurs des normes sociales et environnementales.

Cela conduit à de nouveaux déficits publics... et à de nouvelles mesures d'austérité comme c'est le cas dans les pays européens qui ont subi des politiques de ce type !

Pourtant, la sortie de leur crise ne sera résolue ni par la négation de l'Europe, ni par la sortie de l'UE ou de l'Euro. Le laisser croire serait participer à un rassemblement hétéroclite des mécontents où seraient exacerbés les nationalismes les plus réaction-

naires, terreaux des thèses souverainistes ou d'extrême droite.

Rendons coup pour coût !

L'urgence est l'amélioration des conditions de vie des peuples, leur coopération à l'échelle européenne et mondiale. La répartition des richesses produites est une question centrale. Et toute organisation syndicale digne de ce nom doit se poser cette question : il n'y a pas de petits arrangements possibles avec le grand capital, nous serons toujours les dindons de la farce !

Lors des dernières mobilisations et notamment le 15 mai, nous avons réaffirmé notre volonté de ne plus faire de sacrifices pour augmenter leurs bénéfices !



Pour imposer d'autres choix, amplifions tous ensemble les mobilisations sociales. Aussi Solidaires propose de construire ensemble une riposte de grande ampleur contre ce plan d'austérité économiquement dangereux et socialement injuste !

2nd degré : réforme des statuts et missions des enseignant-e-s

Après de nombreuses réunions de travail, le Ministère a présenté son projet de réforme des statuts et missions des enseignant-e-s du 2nd degré, mais :

- aucune réduction du temps de travail,
- aucune réduction de la charge de travail,
- aucune allusion aux effectifs trop lourds,
- aucune égalisation des statuts entre enseignement général et enseignement professionnel ,
- une décharge horaire difficile à appliquer dans seulement 10% des établissements en Éducation prioritaire ,
- des indemnités à la place de décharges horaires,

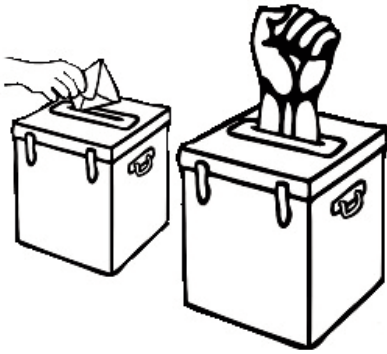
Aucun changement en profondeur, c'est ça une réforme ? **SUD Éducation a voté contre ...**



Lire la suite ...

Élections professionnelles dans l'Éducation (et la Fonction Publique), une date à retenir : le 4 décembre !

Nous allons élire nos délégué-e-s qui interviendront face à l'administration.



Des résultats de ce vote dépendent pour notre syndicat :

- les moyens dont il disposera pour agir (nombre d'élu-e-s, décharges horaires, animations et stages syndicaux, fonctionnement interne local, académique, national...),
- sa représentativité dans les différent-e-s commissions, comités, conseils administratifs,
- nos luttes au quotidien (défense des droits de tous et toutes nos collègues), nos revendications plus larges (conditions de travail, statuts, missions, salaires, retraites, égalité hommes/femmes, précarité, sans-papiers ...),
- et donc toutes les idées qu'il défend pour une école égalitaire et émancipatrice.

Informez-vous , aidez-nous ,
votons et faisons voter SUD ! ...



Lire la suite sur notre site...

Mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade !

Les coupes dans le budget de la sécurité sociale imposent aux Hôpitaux, via les ARS (Agences Régionales de Santé) des baisses de dotations publiques. Deux luttes locales illustrent dramatiquement les conséquences d'une telle politique pour nous tous et toutes.

A Vire, après la fermeture de la maternité, ce sont l'hébergement du CPPH (centre périnatal de proximité avec hébergement), le bloc endoscopique et le service de gastro-entérologie qui sont menacés, pour certains de fermeture et pour d'autres de transfert vers le privé ou vers l'hôpital de Flers.

À l'EPSM (hôpital psychiatrique) de Caen, malgré la mobilisation des personnels et de l'intersyndicale CGT-SUD en juin puis en décembre 2013, qui a empêché la mise en place d'un plan

de redressement, le directeur veut faire passer un plan de "modernisation" qui prévoit la suppression de 50 emplois, sur un peu plus d'un millier.

Fin avril, il a assigné en justice les syndicats SUD et CGT qui défendent les services publics et les salarié-e-s.

**LE PERSONNEL DÉFEND
SES DROITS :**

IL EST CONDAMNÉ !

Le directeur obtient de lourdes sanctions non seulement contre les syndicats CGT/SUD MAIS aussi contre le personnel :

- il est ordonné que les instances à venir puissent se tenir sous protection policière si une manifestation avait lieu au même moment.

- il est interdit sous peine d'amende (500 euros par jour) de se réunir ou de manifester devant

les instances au moment de leur tenue. Cette amende est valable pour chaque syndicat, MAIS aussi pour chaque agent présent.

- il est interdit à chaque syndicat sous peine de la même amende d'écrire un tract appelant à une manifestation "devant l'instance ou à proximité".



accepterions-nous de n'avoir pas le droit de manifester au Rectorat un jour de CTA ?

**PIQUE-NIQUE/RASSEMBLEMENT PLACE DE LA RESISTANCE LE 18 JUIN A MIDI
Contre la criminalisation de l'action syndicale à l'EPSM de Caen
à l'appel de l'Ag des hôpitaux du 22 mai à Nanterre.**

Le développement de l'apprentissage en LP : c'est non, non et non !

Encore une fois il est important de rappeler aux collègues certaines raisons pour lesquelles SUD Éducation est opposé au lycée des métiers et au développement de l'apprentissage au détriment de la formation initiale sous statut scolaire.

SUD Éducation depuis l'instauration du lycée des métiers a toujours averti les collègues sur les dangers d'un tel lycée. La mixité des publics instaurée dans les lycées des métiers est une aberration. Les parcours mixés et leur mise en place complexe ne permettent pas non plus d'améliorer la formation des élèves-apprenti-e-s.

L'apprentissage est toujours présenté comme la solution miracle à tous nos problèmes sociétaux : lutte contre le chômage, diminution de l'échec scolaire, sortie sans diplôme. Or il n'en est rien. Sans entrer dans des querelles de chiffres, aucune donnée sur le long terme ne prouve que l'apprentissage permette une meilleure insertion professionnelle, bien au contraire.

Sud Éducation revendique que la formation professionnelle se fasse sous statut scolaire. Les entreprises ont d'autres priorités que de s'intéresser à la formation des jeunes dans toutes ses dimensions (futur-e-s travailleurs/travailleuses mais aussi futur-e-s citoyen-ne-s). Les entreprises formatent les jeunes à leurs impératifs à court terme, les forment à un emploi et non à un métier et leur apprennent dès le plus jeune âge à rester dans les rangs (les esprits les moins éduqués sont aussi les moins critiques et/ou les moins rebelles).

Cependant l'administration ne peut vous obliger à enseigner devant apprenti-e-s. Le décret du statut des PLP a été écrit pour enseigner devant élèves, ce mot est cité plusieurs fois dans les différents articles et non devant des apprenti-e-s. Si vous enseignez à des apprenti-e-s en classe autonome vous êtes salarié-e par l'UFA, et votre employeur est la Région. En tant que fonctionnaire d'État, vous devez être employé-e et payé-e par l'État. Il faut votre accord pour changer d'employeur.

Par contre, la plupart des heures payées devant apprenti-e-s sont coefficientées à 0,56. Vous ne serez donc rémunéré-e qu'une demi-heure pour chaque heure de cours assuré. Cette proratisation est doublement contraire à notre statut :

- notre statut prévoit des obligations de service hebdomadaire (18h par semaine) sans annualisation de notre temps de travail.
- de plus, en tant que fonctionnaire d'État qui n'a pas fait de demande de travail à temps partiel, vous devez être rémunéré-e à taux plein pour 18 heures de service (élèves ou apprenti-e-s).

Comme solution, l'administration prévoit l'embauche de contractuel-le-s au sein des UFA au cas où la pénurie de collègues titulaires se ferait sentir. La solution proposée serait donc d'embaucher des précaires au sein des établissements scolaires pour faire fonctionner l'Éducation Nationale. Cela ne serait pas la première fois que l'État serait le champion de la précarité et de la souffrance au travail.

Insupportable ! Incroyable ! Inacceptable ! Des personnels et des élèves exposé-e-s au radon !



Le radon est un gaz radio-toxique cancérigène. Il a été mesuré les établissements du département, mais les résultats n'ont jamais été déclarés aux publics qui les fréquentent (*personnels, élèves, familles*) tant par les services de l'Éducation Nationale que par le Conseil Général, car dans des dizaines d'endroits les normes admises sont dépassées, voire très largement dépassées. Nos représentant-e-s SUD Éducation se sont battu-e-s avec ténacité en CHS-CT pour qu'enfin ces chiffres soient disponibles, alors que certaines mesures ont été réalisées il y a plus de 10 ans !

La réponse jusqu'à maintenant de ces deux administrations fut **le silence**, aucune communication aux gens concernés, et pratiquement aucune disposition n'a été prise pour faire diminuer les risques auxquels sont soumis celles et ceux qui travaillent ou passent dans ces établissements. Encore une affaire étouffée par les services de l'État et ceux des Collectivités Territoriales. Grâce à SUD les faits sont connus, nous allons continuer à le faire savoir et à nous engager pour que les autorités réagissent et trouvent les solutions réglant ce dangereux problème ...



Lire la suite sur notre site

Les AVS deviennent AESH : toujours précaires et exploité-e-s !

SUD Éducation était présent au groupe de travail ministériel le jeudi 10 avril concernant les propositions du Ministère pour l'accompagnement des élèves handicapé-e-s. Ce texte prévoit que les AVS seront prochainement remplacé-e-s par des Accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap (AESH).

Ce décret, censé être une nouvelle étape du processus de professionnalisation des AVS initié en 2013, prévoit que les AVS sous contrat d'AED (*assistant-e-s d'éducation*) ayant totalisé 6 années dans la fonction d'accompagnement des élèves en situation de handicap seront éligibles à un CDI. Les CDI seront conclus par le Recteur de l'académie pour une durée de travail de minimum 24h hebdomadaires annualisées sur une période allant de 39 à 45 semaines. Il est prévu une grille d'avancement allant de l'indice 297 (*environ 650€*) à l'indice 400 (*environ 890€*). Une grille d'avancement sera établie nationalement mais le Recteur n'est pas tenu de l'appliquer. Elle sera néanmoins soumise au Comité Technique Académique (CTA). Bien que SUD Éducation reconnaisse quelques avancées pour les personnels AVS, il juge le décret scandaleux en plusieurs points :

- 6 ans, ou plus, de précarité pour obtenir un CDI ;
- années effectuées sous contrat CUI non prises en compte ;
- contrats à temps partiel ;
- permanence des contrats aidés (CUI) ;
- **salaires scandaleusement bas : entre 650 et 890 euros net ;**



SUD Éducation est intervenu pour dénoncer la pérennisation de la grande pauvreté que constitue ce projet qui confirme l'absence de statut de fonctionnaire pour des missions qui relèvent du service public d'éducation.

En application de la loi Le Pors, le statut de fonctionnaire doit rester la norme pour des missions pérennes. Pour toutes ces raisons, SUD Éducation revendique toujours :

- la titularisation immédiate de tous et toutes les AVS en poste, sans condition de concours, ni de nationalité ;
- une formation adaptée ;
- le refus des temps partiels imposés ;
- une revalorisation importante du salaire.



lire la suite sur notre site...

Le changement se fait dans la continuité !

Réseau d'aides



Réseau DEAD

Attaque du statut des PE : ça, c'est fait ! Depuis la réforme des rythmes, remplaçant-e-s et PE sur postes fractionnés peuvent faire plus de 24 heures de classe/semaine, dépassant le maximum de service. Le Ministère a préparé pour la rentrée 2014 un décret annualisant de fait le temps de travail des PE. Nous avons voté contre ce texte contraire au cadre des obligations de service, et dénonçons cette attaque violente de notre statut.

SUD Éducation revendique :

- Respect des maxima de service, ni dépassement, ni heure supplémentaire, ni «récupération».
- Différenciation du temps devant élèves du temps d'enseignement pour les élèves.
- Réduction du temps de travail des PE et de leur temps de présence devant élèves.

Disparition des RASED : ça continue ! Sédentarisation des postes E, redéploiement (*transformation*) des postes G de manière à en répartir 1 par circonscription, Pôle Ressource de Circonscription... C'est ça, le redéveloppement des RASED ? On entérine les pseudo « mesures d'aide » (*APC, remise à niveau...*). L'amalgame maître surnuméraire / poste E approche : le maître surnuméraire, présent uniquement dans les écoles des zones sensibles, semble remplacer le maître E auquel on demande de ne plus se déplacer. Les maîtres G n'assureront plus que les «urgences pédagogiques».

Il est urgent de créer des postes et de former des personnels.

Recul des droits syndicaux : on y court ! Le Ministère prétendait que les heures d'information syndicale soient déduites des 48h (*réunions et concertation*), jamais prises sur le temps face aux élèves : c'est leur mort que veut ce gouvernement. Face aux critiques syndicales, le Ministère annonçait le 28 mars le projet d'autoriser 3 heures par an sur le temps devant élèves. Ce texte sera présenté au CTM du 9 juin. Imposons le respect de nos droits !

Vers la mort de la formation continue : m@gistère ! Notre formation continue est de 18 heures/an, dont, depuis cette rentrée, 9 heures à distance via la plateforme M@gistère... Avec des formations décidées au mépris des équipes, des évaluations constantes, aucun échange entre nous... Déshumanisation de la formation, abolition de la frontière temps privé/temps professionnel.

SUD Éducation revendique le retour à une véritable formation continue pour tous.

Les politiques d'austérité restent les mêmes !

Mêmes dégâts, mêmes souffrances : pour les personnels, les enfants, les parents.

Refusons ces projets inacceptables !

Retroussons nos manches et luttons pour une école républicaine, égalitaire et émancipatrice.

Suicide d'un enseignant : l'Etat reconnaît sa responsabilité

Le jour de la rentrée scolaire 2012, un professeur des écoles, nouvellement affecté dans un lycée (14), mettait fin à ses jours chez lui.

Pour **SUD Éducation Calvados** et **SOLIDAIRES**, cet événement tragique rappelle de façon dramatique la situation de souffrance des personnels de l'Éducation Nationale qui n'a fait qu'empirer ces dernières années. Les causes ne sont pas à chercher dans la vie personnelle de cet enseignant mais dans l'organisation pathogène du travail :

- augmentation du nombre d'élèves par classe, notamment en mixant des groupes de formation différente (*élèves de L, ES et S ensemble*)
- élèves "difficiles"
- affectations correspondant à des postes non demandés
- formation et confrontation d'expériences en collectif insuffisantes (*ESPE*)
- reconversions sans mise en place de formation continue
- contre-réformes qui se sont succédées à un rythme accéléré, au gré du libéralisme, sans prendre en compte les effets sur les salarié-e-s.

Pour beaucoup de ses collègues, le manque d'accompagnement et de formation à un métier d'enseignant très différent, conjugué à une haute conscience professionnelle, ont généré une souffrance insupportable. Ce, d'autant qu'il venait d'assumer une année avec une classe très difficile qui l'avait épuisé.

A l'époque, Sud Éducation Calvados demandait déjà au Rectorat et au Ministère de cesser la mise en place d'organisations du travail reconnues comme pathogènes. Malgré de nombreux suicides dans l'Éducation Nationale, le Ministère n'a pris aucune décision pour mettre fin à ces situations. Comme après chaque suicide, le Rectorat niait la relation avec le travail et dans ce dernier cas utilisait une cellule dite psychologique pour demander au personnel de rester silencieux sur l'événement et pouvoir d'autant mieux renvoyer à la sphère privée. Déjà, nous dénonçons cette attitude irresponsable qui refusait de remonter aux causes de l'événement. C'est pourquoi nous avons demandé la tenue d'un Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail extraordinaire dans lequel nous exigeons une enquête pour :

- recueillir les premiers témoignages qui risquaient de changer après réflexions ... et/ou pressions...,
- permettre de prendre les mesures adaptées pour que ça ne se renouvelle pas,
- mettre en cause l'employeur puisqu'il est responsable de la sauvegarde de la santé physique et mentale du/de la salarié-e, contrepartie du lien de subordination,
- constituer le dossier accident du travail devant la sécurité sociale.

Le CHSCT s'était alors tenu mais nous n'avions pas pu compter lors du vote pour la mise en place d'une enquête sur le soutien du syndicat majoritaire, la FSU : l'abstention de ses 4 membres (*sur 7*) bloquant cette mise en place, nous ne pouvions à l'époque que le déplorer.

Depuis, nous n'avons cessé de revendiquer l'amélioration de nos conditions de travail dans toutes les instances et mobilisations et avons également accompagné la veuve dans ses démarches pour faire reconnaître la responsabilité de l'employeur. Nous, militant-e-s syndicaux/ales étions fondé-e-s et légitimes à émettre l'hypothèse dans le cas d'un suicide que les conditions de travail de la victime pouvaient avoir un lien avec son geste. **Force est de constater que nous avons raison : le recteur vient d'envoyer la reconnaissance de l'imputabilité au service de ce drame.**

C'est dans ce cadre que de nouveau nous demanderons à notre employeur l'ouverture d'une enquête, qui est maintenant de droit, en CHSCT, pour qu'enfin cessent ces conditions de travail qui parfois aboutissent à un tel drame.

Sud Education un syndicat de SOLIDAIRES

Un syndicat solidaire

Discriminations, précarité, droits des femmes, sans-papiers, etc., toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. L'union syndicale Solidaires y contribue activement. (Elle regroupe les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels). Partout, la solidarité doit l'emporter sur la recherche du profit.

Un syndicat unitaire et inter-catégoriel

Parce que c'est faire le jeu des pouvoirs que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat résolument inter-catégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation Nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade.

Un syndicat démocratique

Tous les mois, nos assemblées générales d'adhérent-e-s (*ouvertes aux sympathisant-e-s*) prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et vos représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel.

Un syndicat de lutte

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales.

Un syndicat de transformation sociale

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (*salaires, conditions de travail, protection sociale, etc...*) mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité :

**pour une autre école,
une autre société.**

Infos Sud Éducation Calvados

Dispensé de timbrage CAEN CC

SUD ÉDUCATION CALVADOS
8 rue Ampère
14123 Cormelles le Royal
02 31 24 23 36



Déposé le 30 mai 2014

Journal n°62 - mai 2014



Directrice de la publication : Nicole Auxépaules
Trimestriel

Permanences au local

mercredi de 14h à 17h
jeudi de 9h à 17h
vendredi de 14h à 17h

Prix public : 1 euro le n°.
CPPAP: 0111 S 05665
ISSN: 2101-6534
Imprimé par nos soins

Pour contacter vos élus

PLC : denis-leclerc@orange.fr
PLP : moisseron.eric@gmail.com
PE : phillemi@yahoo.fr

Pour être informé, retrouvez
SUD Education Calvados sur
www.sudeduc14.fr